



**ECOLE DU SKI FRANÇAIS**

*Le plaisir ça s'apprend*



## VILLAGE DES ENFANTS CLUB CASTOR

### BULLETIN D'INSCRIPTION : Hiver 2011-2012

	HORAIRES	Haute Saison		Basse Saison	
		Tarif	Choix	Tarifs	Choix
6 Journées : ski (matin + après-midi) + club + repas	9h à 17h	328 €		293 €	
6 journées : ski (matin + après midi) + club	9h à 12h et 14h à 17h	288 €		253 €	
6 demi-journées matin : ski + club + repas	9h à 14h	216 €		197 €	
6 demi-journées matin : ski + club	9h à 12h	176 €		157 €	
6 demi-journées après-midi (repas + ski + club)	12h à 17h	201 €		171 €	
6 demi-journées après-midi (ski + club)	14h à 17h	161 €		131 €	

Cocher la formule choisie

*Haute Saison : du 25/12/2011 au 31/12/2011  
et du 12/02/2012 au 10/03/2012*

*Basse Saison : du 17/12/2011 au 24/12/2011  
du 01/01/2012 au 11/02/2012  
du 11/03/2012 au 20/04/2012*

### ***DEBUT DES COURS LE DIMANCHE***

DATE DU SEJOUR : du.....au .....

NOM et PRENOM de l'enfant : .....

AGE PRECIS : ..... NIVEAU ACQUIS.....

N° de téléphone : .....

Mail : .....@.....

L'inscription de votre enfant ne sera effective qu'à réception du règlement total de votre réservation. Votre chèque sera libellé à l'ordre du CLUB CASTOR adressé à :

**E.S.F. de La Toussuire  
Résidence l'étendard  
73300 LA TOUSSUIRE**



# PÔLE ENFANCE LA RUCHE

Tel : 04 79 83 00 68

Mail : [clubenfant.laruche73@orange.fr](mailto:clubenfant.laruche73@orange.fr)

Lundi au Dimanche de 8h45 à 12h et de 14h à 17h15

(Fermé le samedi)

## Hiver 2011/2012 CLUB ENFANTS

Pour les enfants de 3 ans révolus à 12 ans

Nom de l'enfant : .....

Prénom : .....

Date de naissance : / / / Age au moment du séjour : ..... ans Sexe : F M

Renseignements médicaux : (allergies, contres indications...)

### Responsable de l'enfant :

Nom : .....

Prénom : .....

Téléphone fixe : / / / / Portable : / / / /

Adresse mail : .....@.....

Adresse du domicile : .....

Adresse station : .....

### Conjoint :

Nom : ..... Prénom : .....

Téléphone fixe : / / / / Portable : / / / /

### Autorisations

J'autorise le personnel du Club Enfants à sortir mon enfant dans la station ou à utiliser les transports nécessaires aux activités proposées par l'organisateur.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur du Club Enfants « La Ruche » et accepte de m'y conformer.

### Droit à l'image

J'autorise : oui / non

Le personnel du Club Enfants à prendre mon enfant en photo dans le cadre de son accueil et à permettre la diffusion de son image dans le cadre des activités du Pôle Enfance (presse locale, vidéo des spectacles organisés par la structure, site internet du Pôle Enfance...).

Conformément à la loi « informatique et liberté », les parents disposent d'un droit d'accès et de rectification relatives aux informations les concernant (article 34 de la loi du 6 janvier 1978) auprès du : « Pôle Enfance La Ruche » - Bâtiment Toussuire Accueil - 73300 La Toussuire.

Cadre réservé au CLUB

Doc manquant :

RECU LE :

Mail ou ☎ pour infos manquantes LE :

CONFIRMATION RESA MAIL ou 📧 LE :



# CLUB CASTOR

## SEJOUR DU..... /.... AU .... /.... /201..

- 6 jours Ski (matin + a.midi) + repas + Club 9h/17h
- 6 jours Ski (matin + a.midi) + Club 9h/12h - 14h/17h
- 6 ½ journées Ski matin + Club + repas 9h/14h
- 6 ½ journées repas + Ski a.midi + Club 12h/17h
- 6 ½ journées Ski matin + Club 9h/12h
- 6 ½ journées Ski a.midi + Club 14h/17h

Niveau de ski acquis : .....

### INFORMATIONS :

Le samedi de 16h à 18h30 au chalet d'accueil du Pôle Enfance et tous les jours de 16h30 à 17h30, la veille pour le lendemain.

Munissez-vous du carnet de santé (la vaccination du DTP est obligatoire pour l'accueil en collectivité).

d'une photocopie de la vaccination du DTP à jour et d'une photocopie du livret de famille (feuille de l'enfant concerné) pour les enfants de 3 ans.

### TEMPS D'ACCUEIL DES ENFANTS :

Le matin : de 8h45 à 9h30 et de 11h30 à 11h50 (sauf évènement particulier).

L'après-midi : de 14h à 14h30 et de 16h30 à 17h10 (sauf évènement particulier).

### FICHE SANITAIRE DE LIAISON

Cette fiche permet de recueillir des informations utiles pendant le séjour de l'enfant : elle évite de vous démunir de son carnet de santé et vous sera rendue à la fin du séjour.

#### 2- VACCINATIONS (se référer au carnet de santé ou certificats de vaccination de l'enfant).

Vaccins obligatoires	Oui	Non	Date des derniers rappels	Vaccins recommandés	Dates
Diphtérie				Hépatite B	
Tétanos				Rubéole-Oreillons-Rougeole (ROR)	
Poliomyélite				Coqueluche	
Ou DT Polio				BCG	
Ou Tétracoq				Autres (préciser)	

Si l'enfant n'a pas les vaccins obligatoires, joindre un certificat médical de contre-indication

Attention ! Le vaccin antitétanique ne présente aucune contre-indication.

#### 3- RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'enfant suit-il un traitement médical pendant le séjour ? OUI NON

Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice)

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

#### L'ENFANT A-T-IL DEJA EU LES MALADIES SUIVANTES ?

RUBEOLE : OUI/NON    SCARLATINE : OUI/NON    VARICELLE : OUI/NON  
 ANGINE : OUI/NON    COQUELUCHE : OUI/NON    ROUGEOLE : OUI/NON  
 OTITE : OUI/NON    OREILLONS : OUI/NON    RHUMATISME : OUI/NON  
 ARTICULAIRE AIGU : OUI/NON

ALLERGIES : ASTHME : OUI/NON    MEDICAMENTEUSES : OUI/NON  
 ALIMENTAIRES : OUI/NON

AUTRES.....

PRECISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE A TENIR (si automédication, le signaler) .....

INDIQUEZ CI-APRES LES DIFFICULTES DE SANTE (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPERATION, REEDUCATION) EN PRECISANT LES DATES ET LES PRECAUTIONS A PRENDRE :.....

#### 4- RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHESES AUDITIVES, DES PROTHESES DENTAIRES ?  
PRECISEZ.....

#### 5- RESPONSABLES DE L'ENFANT

NOM..... PRENOM.....

ADRESSE PENDANT LE SEJOUR

TEL FIXE DOMICILE ET PORTABLE .....

TEL BUREAU.....

NOM ET TEL DU MEDECIN TRAITANT (FACULTATIF).....

OBSERVATIONS : .....

### Autorisation parentale

Je soussigné..... responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.....

- Autorise les personnes ci-après et munies d'une pièce d'identité, à venir chercher mon enfant :

Nom : ..... Prénom : ..... Tel : .....

Nom : ..... Prénom : ..... Tel : .....

- Autorise mon enfant à :

Arriver seul (à partir de 10 ans) à l'ouverture du Pôle Enfance (8h45 et/ou 14h)

Partir seul (à partir de 10 ans) à la fermeture du Pôle Enfance (12h et/ou 17h15)

Fait à La Toussuire, le .....

SIGNATURE :

## REGLEMENT INTERIEUR CLUB ENFANTS « LA RUCHE »

### 1 - Réservation :

Possibilité de réserver au Chalet Pôle Enfance dans la limite des places disponibles. TOUTE RESERVATION NE SERA EFFECTIVE QU'APRES ENREGISTREMENT COMPLET DU DOSSIER D'INSCRIPTION.

### 2 - Dossier d'inscription :

A retirer au Chalet de la Ruche (en dessous de l'office de tourisme) avec dossier d'accueil et de présentation, règlement intérieur signé par les parents et **fiche sanitaire obligatoire**. (Autorisation parentale, déplacement, intervention, tierce personne, carnet de vaccinations...)

### 3- Modalités de règlement :

Le règlement s'effectue lors de l'inscription au Chalet Pôle Enfance. Toute absence sera facturée, sauf en cas de maladie avec présentation d'un certificat médical, ou évènement exceptionnel. L'admission ou l'inscription d'un enfant peut-être refusée si les parents ne sont pas à jour de règlement.

### 4 - Adhésions morales et matérielles :

L'entrée et la participation au Pole-Enfance « La Ruche » doivent se faire dans le respect des principes de laïcité et de tolérance tels définis dans les statuts. **Le non-respect des ces principes entraînera l'exclusion immédiate** par l'équipe de direction, dans l'attente d'une confirmation éventuelle par le C.A. Chaque adhérent, utilisateur ou visiteur, doit se sentir responsable de la propreté générale du Centre ainsi que le matériel de la collectivité. Toute dégradation volontaire entraînera le remboursement du dommage causé et si nécessaire l'exclusion temporaire ou définitive de « la Ruche ». L'introduction d'alcool, de drogue, les jeux d'argent, d'armes, les vols, les agressions verbales ou physiques entraîneront l'exclusion du Centre.

« La Ruche » est un lieu public. Les adhérents et le personnel sont priés de ne pas fumer sauf dans les endroits prévus à cet effet. L'inscription au Pôle Enfance couvre également l'assurance responsabilité civile souscrite pour toutes les activités internes et externes à la structure. Les cas non prévus dans le règlement intérieur seront tranchés par le C.A. dans l'esprit des statuts et avec le recours possible devant l'Assemblée Générale.

### 5 - Horaires et accueil :

Le Pole-Enfance « la Ruche » est ouvert du lundi au dimanche de 8h45 à 12h et de 14h à 17h15 avec possibilité d'accueil à la journée avec le repas fourni par le club (sur réservation). Fermé le samedi.

**Accueil du matin de 8h45 à 9h30 - Accueil du midi de 11h45 à 12h**

**Accueil de l'après-midi de 14h à 14h30- Accueil du soir de 16h30 à 17h10**

**Il est impératif de respecter les horaires d'accueil, en dehors de ces horaires aucun enfant ne sera accueilli.**

### L'arrivée au Centre :

**L'enfant doit être obligatoirement accompagné d'un adulte responsable qui l'amènera jusque dans le Centre auprès d'un animateur** auquel il signalera les éventuels « petits problèmes » (prise de médicaments, mauvaise nuit...).

Pour les plus petits, un objet (sucette, doudou ou peluche) est le bienvenu, pendant le temps calme.

**Les enfants de 3 ans doivent avoir acquis la propreté pour être accueilli au Club.**

Il faudra éviter de donner aux enfants des objets de valeur.

Le Pôle Enfance décline toute responsabilité en cas de perte et de vol.

### Le départ du Centre :

**Le départ de l'enfant doit être obligatoirement signalé à l'animateur référent.** Le personnel souhaite un dialogue avec les parents sur le déroulement de la journée. **L'enfant est remis uniquement aux parents ou à la personne préalablement mentionnée** sur la feuille signée par les parents et jointe au règlement. Cette personne devra être munie d'une pièce d'identité. S'il existe des consignes particulières concernant les parents séparés, elles doivent être données par écrit à la direction.

**En cas d'impossibilité** pour venir chercher l'enfant et pour éviter des démarches importantes, il est conseillé :

- **de téléphoner** ou de faire téléphoner avant l'heure de fermeture au **04.79.83.00.68**
- de donner à la direction le nom et les coordonnées d'une personne pouvant prendre l'enfant en charge.

### 6 - Surveillance médicale :

La direction assure le contrôle du carnet de santé et l'application des vaccinations. Pour vivre en collectivité il est demandé le DT COQ POLIO, le BCG et le ROR.

Aucun médicament n'est donné par le Centre de Loisirs. Sauf un antipyrétique (Doliprane...) si une fièvre survenait en cours de journée et après avoir reçu l'accord d'un des parents, dans l'attente de son arrivée.

Les intolérances ou allergies (alimentation, médicaments, soleil...) sont **à signaler** et à inscrire sur la fiche de renseignements.

**Si un enfant a un traitement continu** à prendre dans la journée, celui-ci peut être administré uniquement s'il est accompagné de l'ordonnance médicale et d'une autorisation de délivrance. Les médicaments doivent être marqués au nom de l'enfant. L'enfant ne devra garder aucun médicament sur lui, ils seront remis aux animateurs.

**Si l'enfant présente une pathologie particulière**, il est indispensable que la direction, soumise au secret professionnel, soit informée par les parents.

### 7- Maladie, accident :

Un enfant malade ne peut être reçu en collectivité. En cas de fièvre de l'enfant à l'arrivée au Centre, celui-ci ne peut être accepté et est aussitôt remis aux parents. Tout enfant présentant des éruptions cutanées sont à signaler, le temps d'éviction est à respecter. Après une maladie contagieuse, un certificat de non contagion doit obligatoirement être fourni au retour de l'enfant.